



COMMISSION THEMATIQUE STRATEGIE URBAINE

Date :	27 mars 2024
Heure :	19 h
Lieu :	Hôtel de Ville

Ordre du jour

- Enquête publique champ captant de Méaulens.
- Révision de la zone tampon de la Citadelle d'Arras.
- Mobilité : Nouveau Plan de Déplacement Urbain.

IMPORTANT : Il est rappelé que les documents joints en amont de la commission ainsi que ceux transmis avec ce CR sont ***des documents de travail*** qui peuvent être modifiés au fur et à mesure des études et concertations, à cette étape de la concertation, leur diffusion doit rester restreinte.

Enquête publique champ captant de Méaulens

Présentation par Monsieur le Maire de l'enquête public relative au champ captant de Méaulens à Arras.

Cette enquête publique fait suite au fait que le champ captant a été déclaré illégal par absence de déclaration d'utilité publique. Il y a dix ans. Il avait été demandé la fermeture du site. Ce captage assurait l'alimentation en eau de 70% de la CUA.

À la suite des différents travaux exécutés dans le secteur et notamment la fermeture des deux stations de carburant durant cette période, l'hydrogéologue a accordé l'exploitation du captage à hauteur de 7500m³/jour au lieu de 13000m³ par jour actuellement. Ce déficit sera comblé par la création d'un captage sur la Commune de Wailly et le renforcement du captage d'Aigny.

Question :

Q : Actuellement lors de fortes pluies, les eaux pluviales souillées de Beaurains se rejettent dans le Crinchon à Achicourt. Y-a-t-il des travaux de prévus ?

R : Oui des travaux sont prévus, les études sont en cours de finalisation. Un bassin de tamponnement existant va être aménagé afin de limiter très fortement le rejet au milieu naturel.

Il est précisé que le Crinchon n'alimente pas les nappes phréatiques.

Révision de la Zone Tampon de la Citadelle d'Arras

Monsieur le Maire présente la modification de la zone tampon de la Citadelle d'Arras (Cf carte remise dans l'ordre du jour transmis) faisant suite au classement de la Citadelle à l'UNESCO. Cette modification vient impacter le périmètre des 500 m applicables à ce jour. Ce périmètre a été déterminé en fonction de la visibilité du site. La deuxième modification concerne le type d'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui passe de conforme ou indicatif (suivant la visibilité) à un avis conforme systématique.

Question :

Q : Est-ce le nouveau périmètre vient remettre en cause la zone du PAPAG ?

R : La modification du périmètre ne remet pas en cause la zone du Papag. S'il devait y avoir des constructions sur ce site, elles devraient répondre aux exigences de l'ABF.

Q : Qui a déterminé le périmètre ?

R : Le Périmètre a été déterminé par les services de la Drac et de l'ABF.

Q : Cette modification va-t-elle rentrer dans le PLUI ?

R : Oui cette modification va intégrer le PLUI en cours de révision.

Mobilité : Nouveau Plan de Déplacement Urbain

Monsieur le maire expose les éléments repris dans la présentation transmise avec l'ordre du jour.

Il demande à la Commission de se prononcer sur les cartes présentées en séances à savoir :

- Le réseaux Artis.
- Les implantations de borne de recharge des véhicules électriques.
- Les Cheminements doux (piéton, vélo).

Concernant les transports en commun, Monsieur le maire rappelle que le dossier de délégation de service public est en préparation. Il demande l'avis de la commission sur l'éventuelle gratuité des transports public.

La commission se prononce à 12 voix contre 23 voix pour la gratuité des transports.

Les arguments des « pour » sont :

- Moins de voiture en Ville.
- Augmentation de la fréquentation.
- Moins de voiture sur les routes.
- L'achat d'un ticket peut être un frein à l'utilisation des transports en commun.
- Nouveaux utilisateurs.
- Mobilité pour tous et notamment les personnes à mobilité réduite.
- Moins de dégradation compte tenu d'une plus grande affluence dans les bus (parfois les bus sont quasiment vides).
- La gratuité fera changer les mentalités et accroître l'utilisation des transports en commun.
- Facilité d'accès au transport, pas besoin de se préoccuper de l'achat d'un ticket.
- Ne peut-on pas faire un test de gratuité pour voir les évolutions sur l'utilisation des transports en commun ?

Les arguments des « contre » sont :

- La gratuité n'existe pas, les sommes non perçues seront compensées par l'impôt.
- Le service public a un prix.
- Favoriser la multimodalité.

Concernant les trajets des bus :

- Fréquence insuffisante, ne pas avoir à attendre plus de 20 minutes.
- Horaires des lignes pas toujours en adéquation avec les trains (exemple TGV de 6h17).
- Pas de lignes intra/Achicourt
- Durée des trajets (il est parfois plus rapide d'y aller à pied).
- Pas de ligne directe Achicourt/Hôpital, fortement demandée par les personnes âgées.
- Très mal desservi au centre de la Commune.
- Certaines voiries sont difficilement praticables par les bus et génèrent de l'insécurité notamment vis-à-vis des cyclistes.
- Le réseau en étoile n'est pas efficace. Obligation de passer par la gare routière à Arras.
- Généraliser les Citadines gratuites (plus d'horaire, fréquence importante etc...)
- Certains arrêts de bus sont accidentogènes.
- Développer le maillage des lignes de bus.

Il est demandé également de simplifier la tarification. Il existe actuellement une multitude de tarifs qui ne facilitent pas la lisibilité pour les usagers.

Monsieur le Maire rappelle qu'Artis a mis en place la billettique afin de mieux adapter son service. La CUA a travaillé avec le prestataire afin d'améliorer les trajet domicile travail (Zones d'activités).

Concernant la circulation automobile.

- Vitesse excessive malgré la mise en place de Zone 30. Il faudrait d'avantage signaler les zone 30 (exemple : changement de couleur d'enrobé)
- Changement de vitesse entre Arras et Achicourt (Arras à 50 km, Achicourt à 30km).

Concernant l'utilisation du vélo.

- Il est dangereux de circuler à vélo (cargo) notamment ou les bus circulent.
- Les cyclistes ne respectent pas toujours le code de la route.
- Les parkings à vélos sécurisés ne peuvent-ils pas être gratuits ?
- Il manque un parking à vélos gratuit place de Rouen.

Concernant le déplacement piéton.

Un relevé de l'ensembles des chemins a été réalisé. L'objectif est de reconquérir l'ensemble des chemins viaires afin de faciliter les déplacements du quotidien mais également la randonnée.

Compte tenu de la complexité du sujet Monsieur le Maire propose à la commission de leur transmettre les fonds de plan avec le compte rendu afin que chacun puisse nous faire remonter pour chacun des thèmes, les dysfonctionnements, leurs besoins et leurs souhaits.

Fin de la séance à 21h30